

## **ÉTAPE 2) LE CONVENTIONNEMENT**



Les conventions des DLA sont toutes différentes mais il convient de vérifier que les articles sont justes et précis pour éviter tout litige.

Au fil du temps, des évolutions sur le fond apparaissent et notamment

- le renforcement des engagements des associations sur les échéances à tenir et l'implication des instances dirigeantes dans la démarche.
- l'indication, dans la convention, pour le prestataire, d'utiliser les outils de suivi (joint en annexe à la convention)
- les délais de règlement des factures

[Voir exemples de convention](#)